



On nourrit le monde

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

**DÉCLARATION D'OLYME SUR L'ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE
AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS D'OLYMPIA (CSN) À L'USINE DE ST-SIMON**

St-Hyacinthe, le dimanche 7 mai 2017 — La direction d'Olymel s.e.c. est satisfaite de la décision des membres du Syndicat des travailleurs d'Olympia (CSN) qui réunis en assemblée générale aujourd'hui à Drummondville, ont entériné l'entente de principe qui leur était recommandée à l'unanimité par les représentants de leurs instances syndicales dans le dossier de l'usine de St-Simon, en Montérégie Est. La direction d'Olymel rappelle que dès le 10 août 2015, elle avait manifesté, par le biais d'un communiqué, sa volonté d'en arriver à un règlement global dans ce dossier. L'entreprise se réjouit de plus que l'acceptation de cette entente de principe permette de régler l'ensemble du contentieux entre le Syndicat des travailleurs d'Olympia (CSN) et Olymel, incluant tous les litiges impliquant les salariés. L'entreprise réitère que dans ce dossier, elle a toujours exercé de bonne foi les recours qui étaient à sa disposition pour faire valoir ses droits.

En outre, la direction d'Olymel est également satisfaite de la conclusion et de l'acceptation d'une nouvelle convention collective liant le syndicat et l'entreprise, convention qui viendra à échéance le 30 juin 2024. Ce nouveau contrat de travail sera appliqué dans le cadre de la nouvelle vocation de l'établissement de St-Simon comme centre d'entreposage et de distribution. Les nouvelles activités de cet établissement nécessiteront le rappel d'une vingtaine d'employés dans le cadre d'une procédure qui devrait être enclenchée à l'automne après la fin des travaux de réaménagement de l'usine.

Enfin, Olymel ne dévoilera pas les termes de cette entente et ne fera aucun autre commentaire sur ce dossier.

-30-

Source : Olymel s.e.c.
Information : Richard Vigneault
Communications corporatives
(514) 497-1385
(450) 771-0400